

Début d'une enquête du coroner le 12 juin

7 juin 2023 – Une enquête du coroner sur la mort de Kaiya Sandra Faith STONE-KIRK débutera le 12 juin 2023 à 10 h 30 à l'hôtel Yukon Inn (4220, 4^e Avenue, Whitehorse, Yukon) et devrait se terminer le 16 juin 2023.

Le décès de l'enfant de 7 mois a été signalé au Bureau du coroner du Yukon par l'Hôpital communautaire de Watson Lake le 1^{er} août 2021.

En vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi sur les coroners*, la coroner en chef peut ordonner la tenue d'une enquête sur les circonstances entourant un décès si l'intérêt public le justifie.

Il s'agit alors d'une enquête publique qui remplit trois grandes fonctions :

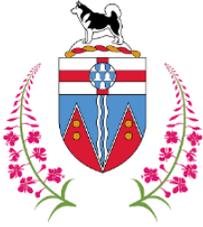
- 1) déterminer les faits en lien avec la mort, notamment le nom de la personne défunte, le moment, le lieu et la cause du décès, de même que le type de décès;
- 2) le cas échéant, faire des recommandations étayées par des données factuelles pour éviter d'autres décès dans des circonstances similaires;
- 3) garantir à la population que les circonstances du décès ne seront pas négligées, dissimulées ou passées sous silence.

La coroner-présidente Mara POLLOCK et le jury qui l'assistera entendront la preuve présentée sous serment par les témoins afin d'établir les faits entourant le décès. Le jury aura la possibilité de formuler des recommandations pour éviter que d'autres décès ne se produisent dans des circonstances similaires; il ne pourra cependant faire aucune déclaration de responsabilité légale ni énoncer de conclusion de droit.

Pour en savoir plus sur le processus d'enquête :

<https://bureauducoronerduyukon.ca/enquetes>

L'enquête sera webdiffusée en direct, et les mêmes règles que celles régissant la participation en personne s'appliqueront. Il est interdit de reproduire, de diffuser et de publier, y compris dans les médias sociaux, le contenu diffusé en direct par le Bureau du coroner du Yukon. Il est interdit d'interrompre ou de tenter d'interrompre les procédures de l'enquête.



**Bureau
du Coroner
du Yukon**

Communiqué de presse

Pour accéder à la webdiffusion en direct, vous devez fournir votre nom et votre adresse courriel. Aucune autre personne ne peut assister aux procédures d'enquête à partir de votre lieu de visionnement, à moins d'avoir reçu l'approbation du Bureau du coroner.

Veillez noter que l'accès à la webdiffusion en direct est laissé à l'entière discrétion du Bureau du coroner, qui peut révoquer ce privilège à tout moment.

Pour assister à la webdiffusion en direct, vous devez vous inscrire à l'avance en cliquant ici :

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_KJsEV6zuTyW3CmKX3SAOJQ

Renseignements

Les médias peuvent communiquer avec la coroner en chef par courriel à heather.jones@yukon.ca ou par téléphone au 867-667-5317 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 5317.